



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS 09 11 21**  
**Séance du mardi 23 Novembre 2021**

**ENVELOPPE FINANCIERE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoir : 0  
Absent : 3

**Date de la convocation**

Le 15 Novembre 2021

**Date d'affichage**

26/11/2021

Le mardi 23 Novembre 2021 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jean-Pierre SALERS, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Jean Paul FORMENT, Benoit DESENLIS, Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M Jean FALCO, Mme Françoise CARRIE

Dans le cadre de la mise en place du CIA au sein de l'établissement, il y a lieu de voter les valeurs plancher et plafond du CIA pour l'année 2021. Le Président propose de maintenir les valeurs planchers et plafonds de 2020 à savoir :

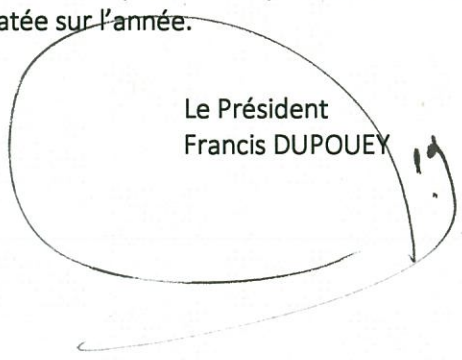
Le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé suivant une valeur plancher de 700 euros, suivant un plafond de 10% du montant de l'IFSE annuelle de l'agent et suivant une valeur plafond de 2 000 euros. L'enveloppe du CIA est incluse dans l'enveloppe du régime indemnitaire votée lors du budget 2021.

Sur proposition du Président et à titre exceptionnel pour 2021, les valeurs plancher et plafond seront augmentées de 100 €/agent, pour compenser les évolutions importantes des coûts d'énergie constatées en cette fin d'année 2021. Ce complément de 100 €/agent sera versé en fonction du temps de travail effectif de l'agent sur l'année 2021.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE**

- D'adopter les valeurs plancher et plafond prévues ci-dessus pour le calcul du CIA 2021,
- D'adopter l'augmentation pour 2021, des valeurs plancher et plafond de 100€/agent pour compenser la forte augmentation des coûts d'énergie constatée sur l'année.

Le Président  
Francis DUPOUEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.